

# Carsat

Retraite  
& Santé  
au travail

Bretagne



**Assurer la retraite &  
protéger la santé**

**La Carsat aux côtés :  
des salariés,  
des entreprises  
et des retraités**

# La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**1** *valeur*: la solidarité

**3** *grandes missions* de service public  
réaffirmées pour être aux côtés :  
des **salariés**,  
des **entreprises**  
et des **retraités**

*Les Carsat\*, organismes de Sécurité sociale, gèrent les retraites, mission que leur délègue la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) dans leurs régions.*

*Elles sont en charge des missions relatives à l'Assurance Maladie avec l'activité de son service social. Enfin, elles ont un rôle d'assureur social et de préventeur des risques professionnels, missions de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels.*

*La Carsat assure trois grandes missions de service public pour être aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite :*

- *la préparation et le paiement de la retraite ;*
- *la prévention et la tarification des risques professionnels ;*
- *l'aide et l'accompagnement des assurés fragilisés et des seniors.*

Les Allocations familiales  
L'Assurance Maladie  
L'Assurance Retraite  
Le Réseau des Urssaf



*\*sauf pour la région Île-de-France (CRAMIF)*

# **Préparer et payer** *la retraite par répartition*

## **Suivre la carrière des assurés**

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière. L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

Interlocuteur unique des entreprises et des différents partenaires sociaux et fiscaux, elle a développé des procédures automatisées afin de simplifier les démarches administratives (télétransmission, démarche par internet...).

## **Informar les salariés**

La Carsat envoie aux assurés de façon régulière les Relevés de Situation Individuelle tous les 5 ans à partir de 35 ans, ainsi que l'Estimation Indicative Globale du montant de la retraite dès 55 ans.

Au-delà de cette information régulière, la Carsat invite les salariés à créer un compte personnel sur internet.

Elle met à disposition des services en ligne pour visualiser le relevé de carrière, estimer le montant de sa retraite, régulariser sa carrière, demander sa retraite... Des services qui permettent ainsi de réaliser des démarches sans se déplacer.

## **Conseiller les futurs retraités**

Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés. Grâce à son réseau de proximité d'agences retraite, les conseillers accueillent sur rendez-vous les futurs retraités. Ce face à face est un moment privilégié pour les informer sur leurs droits à la retraite et les conseiller sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, versement pour la retraite, la retraite progressive...).

La Carsat intervient également dans les entreprises qui la sollicitent en organisant des actions d'information auprès des salariés. Avec ses partenaires des autres régimes, elle met en place des opérations conjointes d'information en direction des futurs retraités.

## **Payer les retraités**

Des services en ligne sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) permettent de faciliter les démarches des retraités :

- demande de retraite,
- demande d'attestations de paiement,
- suivi de son compte personnel.

**J'accède à mon espace personnel**

Avec vos identifiants spécifiques au site de l'Assurance retraite

N° de Sécurité sociale (13 chiffres) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

[J'accède à mon espace >](#)

[Aide à la connexion](#)

ou

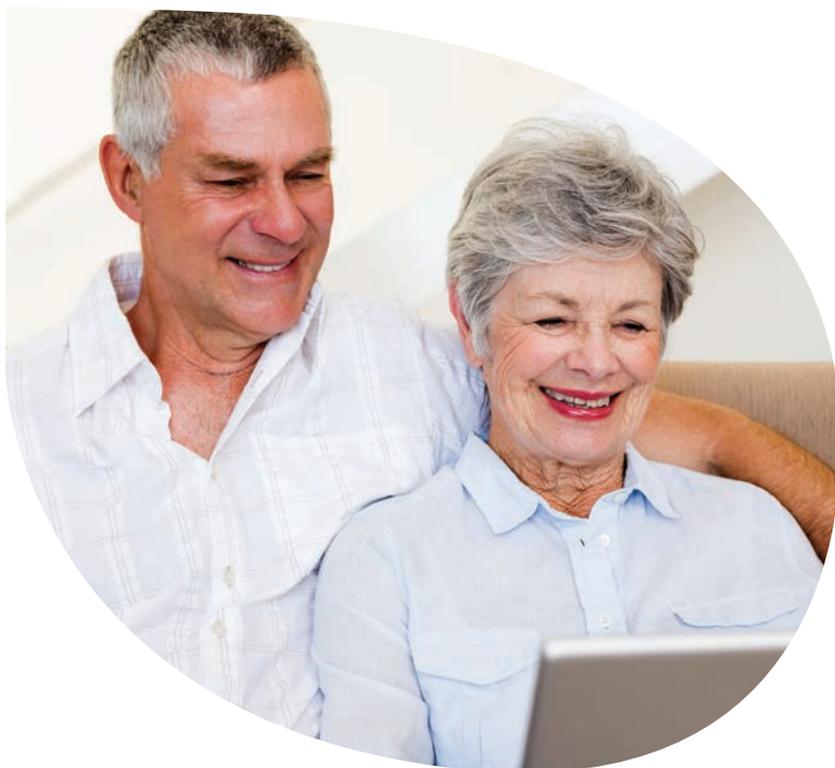
Avec FranceConnect, l'accès universel aux administrations en ligne

[S'identifier avec FranceConnect](#)

Plus besoin de créer un nouveau compte et de mémoriser des identifiants pour chaque administration !

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)





# **Accompagner les assurés fragilisés et les seniors**

## **Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins**

Sur le principe de solidarité, valeur fondatrice de la Sécurité sociale, la Carsat apporte un accompagnement social aux assurés et à leurs ayants droit touchés par la maladie, l'accident, le handicap... Elle a aussi pour mission de favoriser les démarches de soins et de sensibiliser les assurés fragilisés sur les questions de santé, en mettant en œuvre notamment des parcours prévention santé. Elle informe et conseille sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

## **Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle**

La Carsat pour prévenir le risque de précarisation socioprofessionnelle des personnes en arrêt de travail et/ou en invalidité, mène des actions de détection précoce et développe des offres de services visant à favoriser et accompagner leur projet de reprise du travail.

## **Contribuer au maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie**

La Carsat intervient activement auprès des personnes âgées tout au long de leur retraite. Elle propose des aides individuelles financières à partir d'une évaluation globale des besoins pour la mise en place d'actions personnalisées (panier de services). La Carsat est également en mesure de mettre en place un ensemble de dispositifs favorisant le retour à domicile des personnes fragilisées après une hospitalisation.

Une gouvernance interrégime "Cap retraite Bretagne" décline les axes de coopération des principaux régimes de retraite obligatoire afin d'assurer une politique concertée du "Bien vieillir". Cette capacité de coordination assure une équité de traitement pour tous les retraités et une meilleure couverture des territoires. Des forums et des ateliers collectifs sur différentes thématiques du "Bien vieillir" (bien-être, équilibre, mémoire, nutrition, sommeil) sont ainsi organisés et mis en œuvre.

Elle intervient aussi auprès des professionnels du maintien à domicile en initiant des actions de sensibilisation et de formation aux questions du vieillissement pathologique.

## **Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs**

La Carsat peut aider les structures œuvrant pour une meilleure qualité de vie des retraités dans les établissements à travers des subventions ou prêts pour :

- les petits travaux ou l'acquisition de matériel,
- les investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale des retraités,
- les projets immobiliers visant un mode d'accueil intermédiaire entre domicile et hébergement collectif,
- la construction, la rénovation ou l'équipement de structures d'hébergement permanent...



# **Prévenir** les risques professionnels, **assurer** la santé et la sécurité au travail

## **Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention**

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement. Par ses actions dans l'entreprise, la Carsat joue le rôle d'assureur des risques professionnels.

À travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises. Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation et aussi la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

La diffusion de la documentation technique et l'organisation régulière de conférences ou de réunions d'information contribuent à cette prévention.

## **Cibler des risques majeurs**

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés, analyser la sinistralité et guetter l'émergence de nouveaux risques lors de l'emploi de nouvelles techniques ou technologies.

Dans cette optique, la Carsat travaille sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), des cancers professionnels, des risques de chutes dans le BTP et intègre la prévention dès la conception des lieux de travail avec les maîtres d'œuvre et d'ouvrage.

Pour mieux cibler leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs de sécurité de la Carsat concentrent leurs efforts dans les secteurs les plus exposés.

## **Fixer le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles**

Calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles, c'est aussi le rôle de la Carsat. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité. Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.



# La Carsat Bretagne : un **réseau de proximité**

La Carsat Bretagne, c'est :

- **1** siège social
- **13** agences retraite
- **7** antennes du Service social
- **844** salariés\*



\* au 31 décembre 2017

# La Carsat Bretagne *en chiffres*

(au 31 décembre 2017)

## ● La préparation et le paiement de la retraite

- Près de **2 millions** de lignes salaires reportées sur les comptes retraite individuels des salariés
- Plus de **22 000** assurés reçus dans les agences retraite
- Plus de **317 000** appels téléphonique reçus au 39 60
- Plus de **4,5** milliards d'euros de prestations versées à plus de **640 000** retraités

## ● L'aide et l'accompagnement des assurés fragilisés et les seniors

- Près de **20 millions** d'euros de dépenses d'action sociale en faveur des personnes âgées
- Plus de **10 000** bénéficiaires de plans d'actions personnalisés (aide au maintien à domicile, aide à l'habitat...)
- Plus de **25 000** assurés ont bénéficié d'une intervention du service social

## ● La prévention et la tarification des risques professionnels

- Près de **110 000** établissements cotisants
- Près de **850 000** salariés couverts pour les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles
- Près de **104 000** notifications de taux accidents du travail adressées aux entreprises
- Près de **8 000** interventions en entreprises

**Pour nous écrire, une seule adresse :**

**236 rue de Châteaugiron  
35030 Rennes Cedex 9**

**Contactez une agence de retraite :**

**39 60** (0,06 €/min + prix appel)  
De l'étranger, d'une box ou d'un mobile,  
composez le **09 71 10 39 60**

**Contactez le service social :**

**36 46** (0,06 €/min + prix appel)

**Vous êtes un employeur ?**

Contactez la direction risques professionnels :

**02 23 35 66 55**

Contactez un conseiller données sociales :

**0 821 10 35 00** (0,06 €/min + prix appel)

